



## Communiqué de presse

### **Aïd Al-Adha 1443 : L'ONSSA renforce les contrôles des aliments pour animaux, des médicaments vétérinaires, de l'eau d'abreuvement et des fientes de volaille**

- **L'ONSSA renforce les contrôles des aliments pour animaux, des médicaments vétérinaires, de l'eau d'abreuvement et des fientes de volaille au niveau des élevages ;**
- **1900 sorties de contrôle ont été réalisées et 13 procès-verbaux d'infractions ont été dressés et envoyés à la justice.**

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) renforce, à l'approche de Aïd Al Adha 1443 (2022), le contrôle et la surveillance sanitaires des aliments pour animaux, des médicaments vétérinaires, de l'eau d'abreuvement et des fientes de volaille au niveau des élevages.

Ainsi, les services de l'Office ont réalisé plus de 1900 sorties de contrôle lors desquelles 847 échantillons de viande et 372 prélèvements d'aliments pour animaux et 40 échantillons d'eau d'abreuvement ont été prélevés et analysés.

Il est à souligner qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin et ce, jusqu'au 15 juillet 2022, l'Office a interdit la circulation des fientes, afin de prévenir toute utilisation frauduleuse notamment pour l'engraissement des ovins et des caprins destinés à Aïd Al Adha.

Les opérations de contrôle, réalisées dans le cadre des commissions mixtes, ont abouti à la saisie et à la destruction de plus de 10 tonnes de fientes de volaille, une tonne d'aliments pour animaux et plus de 300 litres de médicaments vétérinaires non autorisés.

Ainsi, 13 procès-verbaux d'infractions ont été dressés et envoyés à la justice. 3 cas d'infractions concernent l'utilisation des fientes de volailles pour l'engraissement des animaux, notamment dans les provinces de Youssoufia, Khénifra et Tiznit, 3 cas d'infractions concernent des aliments pour animaux non conformes au niveau de la région de Beni Mellal-Khénifra. 7 cas concernent la vente de médicaments vétérinaires sans autorisation dans les régions de Beni Mellal-Khénifra, l'Oriental, Casablanca-Settat et Marrakech-Safi.

Il convient de noter que la situation sanitaire du cheptel national est satisfaisante. Le suivi et la surveillance sanitaires sont assurés sur l'ensemble du territoire national par les services vétérinaires de l'ONSSA en étroite collaboration avec les vétérinaires privés et les autorités locales.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: +212537676554 / +212673997838, Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma), Site: [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)